



Comité monétaire et financier international

Vingt-sixième réunion
12–13 octobre, 2012

Déclaration de M. Moscovici

26^e réunion du Comité monétaire et financier international

Tokyo, 13 octobre 2012

Déclaration

de M. Pierre Moscovici, Ministre de l'Économie et des finances, FRANCE

Face à un environnement difficile, le soutien à la croissance doit être conjugué avec la soutenabilité des finances publiques. La coopération internationale est plus nécessaire que jamais.

Les perspectives économiques mondiales demeurent difficiles. La plupart des économies avancées connaissent une croissance modérée voire une récession, tandis que les grandes économies émergentes sont désormais elles aussi frappées par le ralentissement de la croissance. Une reprise modeste est attendue en 2013 ; mais elle reste soumise à différents risques. Au total, l'incertitude demeure forte chez les agents économiques, ce qui pèse sur la confiance des entreprises et des consommateurs.

Des évolutions positives ont néanmoins été observées au cours des derniers mois, en particulier dans la zone euro, où des réformes majeures ont été engagées. Parmi elles figurent la récente entrée en vigueur du Mécanisme européen de stabilité (MES) et le fait que l'« union bancaire » en cours de construction ouvrira la voie à une possibilité de recapitalisation directe des banques par le MES, de manière à briser les mécanismes négatifs d'interaction entre emprunteurs souverains et système bancaire.

Dans ce contexte difficile, nous avons tous un rôle à jouer. L'assainissement des finances publiques reste nécessaire dans la plupart des économies avancées. Pour autant, il est important que les États disposant de marges de manœuvre budgétaires, dans les pays avancés comme émergents, définissent avec soin le rythme de ce rééquilibrage, afin de ne pas peser excessivement sur la croissance. Les économies, émergentes ou avancées, dont le compte courant affiche un excédent important doivent poursuivre la mise en œuvre de mesures visant à stimuler leur demande intérieure.

La France demeure pour sa part déterminée à atteindre ses objectifs de rééquilibrage budgétaire et prévoit par ailleurs de mettre en œuvre des réformes structurelles ambitieuses et justes, destinées à renforcer ses perspectives de croissance à moyen terme et sa compétitivité. Des réformes du marché du travail et une réflexion sur le financement de la protection sociale sont notamment à l'étude qui pourraient comporter, selon les résultats des concertations en cours, une réduction des coûts du travail ; une Banque publique d'investissement (BPI) est par ailleurs en cours de création, afin d'améliorer les conditions de financement des petites et moyennes entreprises.

Dans ces circonstances, il est essentiel que le Fonds monétaire international demeure un instrument puissant, doté de ressources et d'outils adéquats, pour offrir à ses membres l'aide financière et les conseils dont ils ont besoin pour surmonter la crise actuelle et assurer une croissance dynamique et solidaire.

Tout au long de la crise économique et financière, l'action résolue du FMI a été décisive pour aider l'ensemble de ses pays membres à surmonter leurs difficultés actuelles

Afin de répondre aux besoins de ses membres, le FMI a considérablement intensifié son activité de prêt. Le montant total des encours est passé de quelque 6 milliards de droits de tirage spéciaux (DTS) en 2008 à environ 94 milliards en 2012. Cette hausse tient d'abord à la mise en œuvre de nouveaux programmes d'assistance, visant notamment à appuyer les efforts des États européens face à la crise, en leur apportant à la fois financements et recommandations de politique économique. Elle tient également à l'augmentation des prêts dits de précaution, dans le cadre des nouveaux instruments du Fonds que sont la Ligne de crédit modulable (LCM) et la Ligne de précaution et de liquidité (LPL). Ces nouveaux outils, créés depuis 2009 à destination des États conduisant des politiques économiques saines mais rencontrant le besoin d'une ligne

de crédit à titre de précaution, sont progressivement déployés dans différents États. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, le FMI a été particulièrement attentif à l'évolution des besoins des pays en transition. Les accords de prêt conclus cet été par le Fonds avec le Maroc et la Jordanie soulignent la capacité de l'institution à fournir à ses membres une aide adaptée et rapide, ce dont je me félicite.

Le FMI a en outre sensiblement augmenté son aide à ses pays membres les plus pauvres. L'encours de ses prêts concessionnels est ainsi passé d'un total de 3,9 milliards de DTS en 2008 à 5,5 milliards en 2012. L'appui qu'il a apporté à ces États pendant la crise a été très utile, que ce soit pour stimuler leur croissance économique, pour réduire la pauvreté, pour constituer des marges de manœuvre macroéconomiques ou pour renforcer leurs capacités institutionnelles. Le FMI doit continuer d'aider ces pays à améliorer les stratégies devant leur assurer une croissance durable et solidaire. À cet égard, j'encourage les efforts du Fonds pour faire en sorte que ces États mettent en place des politiques de nature à améliorer la gestion et la mise en valeur de leurs ressources naturelles.

Ces différentes interventions donnent la mesure, à la fois des difficultés auxquelles l'économie mondiale est confrontée et de la réactivité du Fonds, ainsi que de sa détermination à soutenir l'ensemble de ses membres. Il nous appartient de maintenir notre engagement à soutenir l'action du FMI, afin que celui-ci puisse continuer à apporter à tous ses membres un appui de qualité, efficace et rapide.

Nous avons pris des mesures importantes pour que le Fonds continue de disposer des moyens financiers nécessaires à l'exercice de sa mission.

Nous nous sommes tout d'abord montrés à la hauteur de notre responsabilité collective en renforçant les filets de sécurité financière mondiaux. Notre engagement de fournir au FMI jusqu'à 456 milliards de dollars de ressources supplémentaires est essentiel en cette période décisive pour l'économie mondiale. Il est la manifestation d'un esprit de solidarité, visant à permettre à l'institution de disposer des ressources suffisantes pour continuer à remplir son rôle systémique. Je me réjouis de la signature d'un premier ensemble d'accords bilatéraux en marge de ces Assemblées annuelles à Tokyo ; le prêt accordé par la France, d'un montant de 31,4 milliards d'euros, sera signé à cette occasion, de façon à ce que ces ressources soient mises au plus vite à la disposition du FMI. J'appelle les autres États membres à faire de même, afin que le FMI puisse disposer de ces moyens supplémentaires dans les meilleurs délais.

Parallèlement, nous avons pris des mesures importantes pour que le FMI continue d'apporter un soutien financier suffisant à ses pays membres à faible revenu. L'approbation par le conseil d'administration de la distribution d'un montant de 1,75 milliard de DTS, correspondant au reliquat des bénéfices exceptionnels des ventes d'or, est une mesure déterminante pour assurer la viabilité du Fonds fiduciaire pour la réduction de pauvreté et pour la croissance (FRPC). Je me réjouis de cette décision et j'appelle maintenant tous les membres du Fonds à donner à celui-ci les assurances nécessaires pour que cette décision puisse se concrétiser rapidement.

La modernisation du cadre de surveillance du FMI est une réforme majeure pour améliorer la qualité, l'impartialité et l'influence des recommandations du Fonds.

La surveillance bilatérale, régionale et mondiale est au cœur de la mission confiée au FMI de veiller à la stabilité du système monétaire international. Cette année, nous avons conduit une réforme ambitieuse du cadre de surveillance du FMI, qui s'est traduite par l'adoption par le conseil d'administration de la « décision intégrée sur la surveillance ». Non seulement celle-ci constituera désormais un cadre unifié couvrant l'ensemble des différentes formes de surveillance mais elle renforcera également l'assise juridique de la surveillance multilatérale. En outre, des décisions ont été prises pour améliorer les orientations stratégiques de l'activité de surveillance, notamment sur le secteur financier. Cet ensemble de mesures de modernisation a également permis le lancement d'initiatives destinées à affiner l'analyse des externalités, exercées sur la stabilité économique et financière mondiale, des politiques internes et de change conduites par les États. Je me réjouis de ces différentes évolutions.

Il nous faut maintenant poursuivre le renforcement de la surveillance du FMI. Pour ce faire, il est nécessaire d'améliorer l'évaluation des risques, de manière à mieux tenir compte des retombées sur les économies nationales et sur l'économie mondiale des interactions entre économie « réelle » et secteur financier, ainsi que des flux de capitaux et des mesures qui sont prises pour les gérer. Le FMI doit également continuer d'améliorer sa couverture des questions financières et son expertise sur ce sujet ; cela est nécessaire pour renforcer son rôle dans le maintien de la stabilité financière mondiale et pour lui permettre de contribuer, en étroite coordination avec le Conseil de stabilité financière (CSF), au processus international de réforme de la régulation financière. Une analyse approfondie des risques s'impose pour améliorer les recommandations formulées par le FMI sur les moyens de renforcer la croissance. J'encourage également le Fonds à développer son expertise sur les réformes structurelles et sur les questions sociales, en collaboration avec d'autres organisations internationales.

Nous devons tous veiller à ce que la gouvernance du FMI demeure conforme à l'évolution de l'économie mondiale

L'application rapide des réformes des quotes-parts et de la gouvernance de 2010 doit rester prioritaire. Je regrette vivement que nous ne soyons pas en mesure aujourd'hui de procéder à cette amélioration essentielle de la représentativité du FMI dans les délais convenus en 2010, certains États n'ayant pas encore pu ratifier cette réforme. Je les engage à le faire au plus vite. Ce retard porte atteinte à notre crédibilité et à la légitimité des activités du FMI. Nous devons garder à l'esprit que la réforme de 2010 est une initiative fondamentale qui doit permettre à la gouvernance du FMI d'être pleinement adaptée à l'économie mondiale d'aujourd'hui : une fois cette réforme entrée en vigueur, les quotes-parts des pays émergents et en développement dynamiques auront gagné neuf points de pourcentage par rapport à ce qu'elles étaient lorsque ce processus de réforme a été engagé, et ce tout en préservant la représentation des pays membres les plus pauvres.

La France est déterminée à poursuivre les travaux engagés pour améliorer la gouvernance du FMI, notamment à achever l'examen de la formule de calcul des quotes-parts d'ici janvier 2013 et la prochaine revue des quotes-parts avant janvier 2014. Il s'agit pour nous de définir une nouvelle formule reflétant les multiples rôles des quotes-parts et tenant mieux compte, non seulement de la position relative des pays membres mais aussi de leur intégration dans l'économie mondiale, comme l'exige le mandat du FMI, ainsi que de leur solidité financière et de leur capacité à apporter au Fonds des ressources financières utilisables.

L'amélioration de la gouvernance du FMI nécessitera également de repenser son cadre de responsabilité et de supervision. À ce propos, je souhaiterais rappeler que le Comité monétaire et financier international (CMFI) a un rôle essentiel à jouer pour assurer une supervision ministérielle efficace de l'action du FMI et qu'il est l'instance adéquate pour traiter des recommandations sur les politiques à conduire. Son rôle pourrait être amélioré si des pouvoirs décisionnels lui étaient conférés. Enfin, garantir la qualité de l'une des ressources fondamentales du FMI, les hommes et les femmes qui y travaillent, est aussi un point d'importance majeure pour la France. À mes yeux, garantir cette qualité suppose également de diversifier ses effectifs, non seulement sur le plan de l'origine géographique et de parité hommes-femmes mais aussi en termes de profils universitaires et professionnels.

Conclusion

Au cours de ces dernières années, nous avons pris des mesures déterminantes pour renforcer l'efficacité, la crédibilité et la légitimité du FMI. Aucune raison ne justifie de reporter leur mise en œuvre complète et nous devons sur ce point remplir nos engagements. J'appelle donc le FMI et tous ses membres à appliquer rapidement les réformes dont nous sommes récemment convenus. C'est la capacité du FMI à ouvrir la voie à une reprise économique vigoureuse et durable qui est aujourd'hui en jeu. Des défis importants nous attendent au cours des prochaines années ; aussi, nous devons rester déterminés à assurer l'étroite coordination de nos politiques économiques au niveau mondial, ainsi qu'à veiller à ce que le FMI soit toujours en mesure de jouer son rôle primordial dans la gouvernance mondiale.